

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)



« *Nihil nisi a numine* »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le-vingt-un du mois de DECEMBRE à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 14 Décembre 2017, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Martine MARC, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents et représentés : M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Benoît GOSELIN ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN et M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Marion PELLEGRIN

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA BERGE RIVE DROITE DU DRAC - HAMEAU DE LA SERRE -ACQUISITION FONCIERE - SCI MOULINAS
DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A CELLE DU 12 AVRIL 2016 N° 20161204-0037

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 12 Avril 2016 n° 20161204-0037 par laquelle la commune de Saint Bonnet en Champsaur s'était engagée auprès de la SCI LES MOULINAS à acquérir une parcelle de terrain conformément au projet de division en date du 29 Mars 2016 du géomètre SALLA LECOMTE.

Or, depuis un nouveau plan de division et de bornage a été effectué modifiant ainsi les limites et les contenances des parcelles à acquérir.

La commune s'engage à acquérir auprès de la SCI LES MOULINAS la parcelle 020 ZL 127 d'une contenance de 39 ca et la parcelle 020 ZL 128 d'une contenance de 17a 95ca et la parcelle 020 ZL 132 d'une contenance de 19a 90 ca, soit une contenance totale de 38a 24ca conformément au plan de division et de bornage joint en annexe de la présente.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité DECIDE :

- **D'ACQUERIR**, conformément au projet de division et de bornage établi le 23 Novembre 2016, auprès de la SCI LES MOULINAS la parcelle 020 ZL 127 d'une contenance de 39 ca et la parcelle 020 ZL 128 d'une contenance de 17a 95ca et la parcelle 020 ZL 132 d'une contenance de 19a 90 ca, soit une contenance totale de 38a 24ca sises commune de SAINT BONNET EN CHAMPSAUR. Il est précisé que le prix et les conditions et charges particulières indiqués dans la promesse de vente restent inchangés.
- **De DESIGNER** Maitre JANCART, notaire associé à St-Bonnet en Champsaur (05000), afin d'établir l'acte authentique d'acquisition et dont les frais notariés seront à la charge de la Commune ;

- D'HABILITER le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à l'acquisition sus énoncée ;
- D'INSCRIRE les écritures comptables correspondantes ;
- DE DEMANDER l'application de l'article 1042 du code général des impôts.

Membres en exercice :	19
Membres présents :	16
représentés	3
Pour :	19
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 21 Décembre 2017

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
005-200034502-20171221-20172112-0113-DE
Réception par le préfet: 28/12/2017
Publication: 28/12/2017

Département des Hautes-Alpes
Commune de SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Lieu-dit : "Moulinas" - Hameau de La Serre

Aménagement des berges du Drac
PLAN DE DIVISION ET DE BORNAGE

Matérialisation des lignes divisoires effectuée le 23 Novembre 2016

Coordonnées des bornes implantées ou retrouvées
et points de rattachement

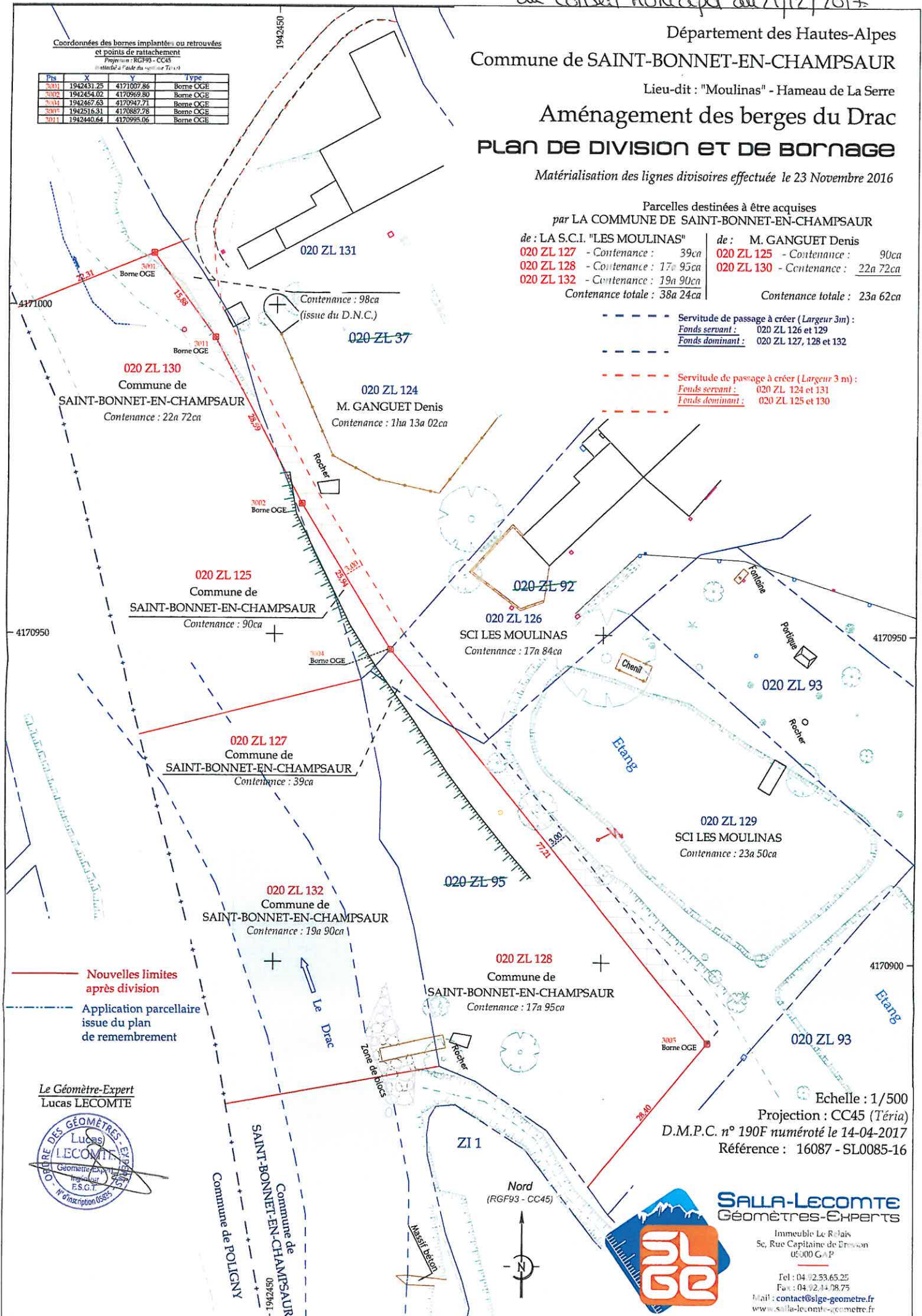
Pts	X	Y	Type
3001	1942431.25	4171007.86	Borne OGE
3002	1942454.02	4170969.80	Borne OGE
3003	1942467.63	4170947.71	Borne OGE
3004	1942516.31	4170887.78	Borne OGE
3011	1942440.64	4170995.06	Borne OGE

Parcelles destinées à être acquises
par LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

de : LA S.C.I. "LES MOULINAS"	de : M. GANGUET Denis
020 ZL 127 - Contenance : 39ca	020 ZL 125 - Contenance : 90ca
020 ZL 128 - Contenance : 17a 95ca	020 ZL 130 - Contenance : 22a 72ca
020 ZL 132 - Contenance : 19a 90ca	
Contenance totale : 38a 24ca	Contenance totale : 23a 62ca

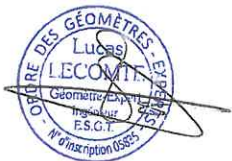
--- Servitude de passage à créer (Largeur 3m) :
Fonds servant : 020 ZL 126 et 129
Fonds dominant : 020 ZL 127, 128 et 132

--- Servitude de passage à créer (Largeur 3m) :
Fonds servant : 020 ZL 124 et 131
Fonds dominant : 020 ZL 125 et 130

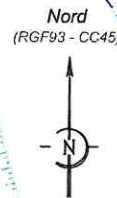


— Nouvelles limites après division
--- Application parcellaire issue du plan de remembrement

Le Géomètre-Expert
Lucas LECOMTE



Echelle : 1/500
Projection : CC45 (Tétra)
D.M.P.C. n° 190F numéroté le 14-04-2017
Référence : 16087 - SL0085-16



SALLA-LECOMTE
Géomètres-Experts

Immeuble Le Relais
5c, Rue Capitaine de Bresson
05000 GAP

Tel : 04 92.53.65.25

Fax : 04 92.14.08.75

Mail : contact@slge-geometre.fr

www.salla-lecomte-geometre.fr